

**Communiqué de presse**  
**Réaménagement place du saumon**

**Les essais de circulation réalisés du 28 août au 20 octobre derniers autour de la place du saumon n'ont débouchés sur aucune solution. La Ville a donc décidé de maintenir la circulation dans sa configuration actuelle, avec le principe de l'aménagement paysager de cette entrée de ville.**

Sur cette base, deux variantes ont été esquissées qui ont en commun les points suivants :

- la réfection totale de la voirie en adoptant les mêmes principes d'aménagement que pour la rue Schwendi (trottoirs pavés, bacs végétalisés, stationnement en encoche, etc.) ;
- la suppression du giratoire, pour réduire l'empreinte bitumineuse et créer de vastes espaces végétalisés sur la place et entre les voies de circulation, améliorant ainsi l'aspect du site ;
- la création d'une aire pour conteneurs de tri.

**La variante 1** prévoit que la limitation de vitesse soit maintenue à 50 km/h, des aménagements cyclables sont donc nécessaires pour garantir une mise en sécurité de ce mode de déplacement.

**La variante 2** prévoit que le périmètre soit réglementé en « zone 30 », ce qui implique la mise en place de dispositifs pour contraindre au respect de cette réduction de vitesse. Des plateaux ralentisseurs sont donc positionnés en entrée de zone, côté route de Sélestat et au niveau de l'intersection. Dans cette configuration, les cyclistes empruntent les voies de circulation sans aménagement spécifique, sauf pour le contresens de la route de Sélestat.

**Afin de réaliser un projet conforme aux attentes des Colmariens, nous souhaitons au préalable recueillir leur avis sur les aménagements proposés, ainsi que toutes observations jugées utiles.**

Les Colmariens disposent, jusqu'au **1<sup>er</sup> janvier 2018**, des moyens suivants pour donner leur avis :

- par courrier adressé au service voies publiques et réseaux ;
- par courriel adressé à [voirie-reseaux@colmar.fr](mailto:voirie-reseaux@colmar.fr) ;
- en les déposant à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Une permanence sera assurée en mairie (4<sup>e</sup> étage, bureau 412) pour répondre aux questions et recueillir les observations éventuelles les **jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2017** de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

**Le projet d'aménagement définitif ne sera arrêté qu'à l'issue de cette période de concertation.**

Préalablement aux travaux de voirie, envisagés au printemps prochain, des travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable seront réalisés début 2018 par Colmar Agglomération.

Enfin, dans un délai de 3 ans à compter de la fin des travaux, aucune intervention sur la voirie publique ne sera autorisée par la Ville de Colmar, exception faite des cas d'urgence (fuite, conduite endommagée ou obstruée, etc.). Aussi, les Colmariens sont invités à se rapprocher des concessionnaires de réseaux si des travaux de ce type sont envisagés.

**Contact presse :** **Virginie NGUYEN**  
+33 (0)3 89 20 67 53  
[contact@colmar.fr](mailto:contact@colmar.fr)